



Don d'argent et réclamation diffamatoire de son remboursement

Par **Régina**, le **20/03/2009** à **10:34**

Bonjour,rrnrIl y a plus de deux ans de cela, mon ex-petit ami m'a donné 1900€ pour mes études.rrnrAujourd'hui celui-ci me réclame cette somme en me menaçant de me trainer au tribunal, ne sachant pas quoi faire je lui ai proposé un règlement à l'amiable si celui-ci daignait bien m'envoyer son RIB.rrnrCelui-ci ne me faisant pas confiance, n'a pas voulu le faire et veut que je lui fasse immédiatement un chèque qu'il encaisserait mi-avril.rrnrDe mon côté, n'ayant pas les moyens j'ai tout bonnement refusé de le lui faire, car c'est pour moi une sorte de racket.rrnrIl me menace de me trainer au tribunal avec une reconnaissance de dettes que je lui aurai signé, je lui ai demandé une copie par fax de celle-ci afin qu'il me prouve que je lui dois effectivement cette somme.rrnrDepuis maintenant 24h, celui-ci ne veut absolument pas me fournir la copie de cette reconnaissance de dettes, prétextant que " selon la loi, la reconnaissance de dettes n'ai pas un document que l'on peut faxée"rrnrJe me doute que cela soit vrai puisque je ne lui demande qu'une copie faxée de celle-ci afin qu'il garde l'original.rnJe compte donc lui envoyé un courrier recommandé avec accusé de reception pour lui demander une fois de plus qu'il me fournisse cette preuve de dette.rrnrEn attendant, il continue de m'envoyer des messages calomnieux me menaçant de me trainer au tribunal avec de nombreuses charges à mon encontre, j'ai beau lui faire comprendre que je suis ouverte à toutes discussions que je ne réfute absolument pas la dette mais le procédé musclé qui relève de la mafia.rrnrMaintenant, il me parle d'un chèque que son père m'aurait fait, qui serait relatif à cette dette, de 1000€.rnIl affirme avoir conservé le talon et compte m'attaquer avec ce talon, mais un chèque n'a t-il pas une durée de vie limitée ? un talon de chèque est -il une véritable preuve aux yeux de la loi même sans preuve d'encaissement ?rrnrIl me menace de lourdes représailles si je ne paye pas avant mi-avril et affirme qu'avec tous les SMS que nous nous sommes envoyés il peut me contraindre à payer après jugement au tribunal, les " textos " sont ils une preuve solide au tribunal ?rrnrFace à tous cela, j'ai envie de porter plainte contre lui

pour menace, racket ou extorction de fonds, diffamation et souhaite lui réclamer des dommages et intérêts pour toutes ces menaces qui m'ont plus que gachés la vie, suis je dans mon droit?

Merci d'avance pour votre réponse,

Bien à vous,

Régina.